

Vous trouverez ci-après la copie du courriel adressé aux responsables de clubs suite aux remarques émises concernant l'attribution des titres de champions de Gironde de marathon à des athlètes qui ne portaient pas le maillot du club.

Pour rappel, à l'origine, les championnats devaient être organisés le 28 avril par l'UA Gujan-Mestras. La CSO programmant les inter-clubs à la même date, le club a essayé en vain de reporter l'épreuve au 5 mai.

La Cdchs, dès qu'elle fut avertie de l'incapacité dans laquelle se trouvait l'UA Gujan-Mestras, a contacté les organisateurs du marathon de Sauternes qui ont accepté que celui-ci serve de support aux championnats le 1er juin.

Le problème est que la communication n'est pas bien passée dans un délai si bref et que des engagements avaient été pris entretemps.

D'un part, des concurrents ignoraient que Sauternes était maintenant le cadre des championnats de Gironde et de l'autre, des châteaux avaient entretemps offert un dossard à des licenciés qui ont terminé premiers de leur catégorie d'âge ; ceux-ci portant HABITUELLEMENT et non pas OCCASIONNELLEMENT le maillot du club.

Pas plus d'une quinzaine de porteurs de maillots parmi les 300 premiers arrivants, il a fallu prendre une décision que J'ASSUME complètement car cela commençait à tourner à la mascarade avec des titres pouvant être attribués à des athlètes terminant en énième position de leur catégorie d'âge.

Ce problème de port du maillot étant récurrent, une réunion de la Cdchs sera organisée prochainement pour fixer de nouvelles règles plus contraignantes et plus faciles à appliquer.

-----

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous occupez des responsabilités au sein de votre club.

A ce titre, je vous écris pour vous demander de rappeler à vos licenciés qui participeront aux championnats de Gironde de semi-marathon le dimanche 23 juin à St Louis de Montferrand que pour pouvoir prétendre aux titres départementaux, 3 conditions sont exigées :

> la possession d'une licence compétition

> le port du maillot

> la nationalité Française

Si l'une de ces 3 conditions n'est pas remplie, le titre ne peut pas être attribué.

Vous remerciant par avance de bien vouloir faire passer le message auprès des licenciés de votre club,

Recevez mes salutations sportives.

Le président de la Cdchs 33 : Jacques Junca